

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

AMENDEMENT

N ° CD239

présenté par

Mme Beauvais, Mme Anthoine, Mme Trastour-Isnart, M. Cordier, M. Minot, M. Ravier,
Mme Audibert, M. Benassaya, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller,
M. Sermier, M. Viry, M. Cinieri et Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE 64

Retiré avant publication.